

## **Formation des enseignants et concours d'enseignement : Un premier recul qui en annonce d'autres !**

Comme la FNEC FP-FO l'avait dénoncé lors des réunions de travail concernant la réforme de la formation des enseignants, il était inacceptable que des lauréats de concours se retrouvent en situation d'étudiants, « gratifiés » à 900 euros pour solde de tout compte, et expédiés à l'autre bout de la France, « masterisation » et continuité entre M1 et M2 y contraignant. C'est une atteinte inadmissible au statut et au concours.

À la veille du CSA ministériel qui se tenait le 27 juin concernant cette réforme, le ministère a annoncé que les lauréats de concours auraient finalement accès au statut, avec une position d'élèves fonctionnaires et une rémunération de 1400 euros nets par mois. La FNEC FP-FO se félicite de ce revirement de dernière minute. C'est le résultat de la mobilisation, c'est le résultat des dizaines de prises de position dénonçant cette réforme. C'est aussi le résultat des centaines de manifestations des travailleurs et de la jeunesse qui, depuis la dissolution, disent le refus de la politique du gouvernement et de l'extrême-droite, adoubée par Macron.

Pour autant, le ministère ne répond pas à nos autres revendications. De plus, on peut légitimement se demander ce que vaut cette annonce compte tenu de la situation ? Vouloir passer en force les textes et les réformes dans ces conditions chaotiques constitue pour nous un déni de démocratie.

C'est pourquoi la FNEC FP-FO a quitté le CSA ministériel, après avoir réaffirmé ses revendications :

- Recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps
- Abrogation de la masterisation : suppression du barrage prévu entre M1 et M2 ; suppression de la condition de l'obtention d'un master pour être titularisé
- Égalité devant le concours : la préparation du diplôme national de licence doit donner à tous accès aux mêmes épreuves de concours, quelle que soit la licence suivie
- Prise en compte de l'année d'élève-fonctionnaire dans les droits à pension mais aussi dans la carrière
- Même formation pour tous ! Aucun recul salarial et reprise de l'ancienneté pour tous ceux, public-privé, ayant une expérience professionnelle avant le concours
- Suppression de l'engagement de quatre ans post titularisation
- Abondement des dotations supplémentaires nécessaires pour assurer les préparations aux concours avant la licence.

**Ce revirement de dernière minute confirme que ce gouvernement n'a aucune légitimité pour poursuivre ses contre-réformes (assurance chômage, retraites, « Choc des savoirs », suppressions de postes, gel des salaires, acte 2 de l'École inclusive...)**

**C'est un encouragement à rester mobilisés, à poursuivre la participation aux manifestations contre la politique d'E. Macron et contre l'extrême-droite, à réunir tous les personnels pour porter les revendications !**